





Question no 1 :

Une personne peut-elle présenter une demande d'offre ou seulement une entreprise peut le faire?

Réponse no 1 :

Le soumissionnaire peut être une personne ou une entité. Il est important de noter que, pour mener des affaires avec le gouvernement, le soumissionnaire doit avoir un numéro d'entreprise – approvisionnement (NEA). Vous pouvez trouver plus de renseignements sur la façon d'obtenir un NEA dans le lien suivant.

<https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/impot/entreprises/sujets/inscrire-votre-entreprise/comment-sinscrire.html>

Question no 2 :

Avez-vous besoin de bonnes compétences en rédaction de discours en anglais et en français ou est-ce acceptable d'avoir des compétences en rédaction de discours dans seulement l'une des langues?

Réponse no 2 :

Les soumissionnaires peuvent démontrer des compétences en rédaction de discours en français ou en anglais, ou les deux.

Question no 3 :

Pouvez-vous nous indiquer combien de fois par mois, environ, la personne ou l'entreprise sera-t-elle appelée pour des services de rédaction de discours?

Réponse no 3 :

L'entrepreneur sera appelé au besoin, de sorte qu'une estimation mensuelle n'est pas possible. Toutefois, conformément à l'annexe B, le degré d'effort est prévu être d'environ 300 heures par an.